

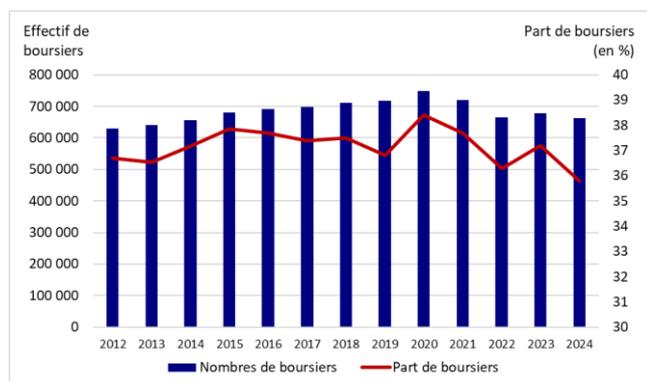
Les boursiers sur critères sociaux en 2024-2025

L'année universitaire 2024-2025 est marquée par une baisse conséquente du nombre de boursiers. La part de boursiers, quant à elle, est à son taux le plus bas depuis 2012. Les années précédentes, la baisse des effectifs provenait en particulier de la hausse de l'apprentissage, statut qui n'ouvre pas droit aux bourses. Désormais, c'est avant tout l'absence de réévaluation du barème d'éligibilité combinée à l'inflation passée qui expliquent ces diminutions. Par ailleurs, pour la première fois en 6 ans, les montants de bourses n'ont pas été augmentés à la rentrée 2024. Enfin, les fortes différences de taux de boursiers entre formations, genres et académies demeurent.

Une baisse marquée du nombre et de la part de boursiers parmi les étudiants éligibles

Durant l'année universitaire 2024-2025, 662 000 étudiants perçoivent une bourse sur critères sociaux (BCS) du Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Cet effectif est le plus bas constaté depuis la rentrée 2015, après une diminution de 2,6 % en un an, soit 17 000 boursiers en moins. Au sein des formations habilitées par le MESR à recevoir des boursiers (appelées « formations éligibles »), 35,8 % des étudiants sont boursiers, soit le taux le plus faible depuis 12 ans, en baisse de 1,5 point par rapport à 2023-2024.

Nombre et part de boursiers depuis 2012



Source : MESR-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/2025, SISE-Inscrits, SCOLARITE.

Champ : France (hors Polynésie française et Nouvelle-Calédonie)

Le contexte inflationniste à l'origine d'une part de boursiers historiquement basse

Cette double diminution, à la fois du nombre et de la part de boursiers, n'est pas nouvelle et s'inscrit dans un contexte de baisse débutée à la rentrée 2021. Cette diminution fut ponctuellement interrompue en 2023-2024 par la réforme des BCS, qui a élargi les critères financiers d'accès aux bourses et a entraîné une hausse de 14 000 boursiers supplémentaires.

Les années précédant la réforme, la baisse du nombre de boursiers était particulièrement liée à la forte hausse de l'apprentissage. Le nombre d'étudiants apprentis a en effet doublé entre 2020 et 2023, pour atteindre 636 000 en 2023¹. Comme ce statut ne permet pas d'être éligible aux BCS, le surcroît d'apprentis a conduit à une baisse des effectifs d'étudiants inscrits dans les formations ouvrant droit à bourse (-6,2 % en trois ans).

À l'inverse, la diminution du nombre de boursiers de l'année universitaire 2024-2025 relève d'un autre mécanisme, puisque le nombre d'étudiants inscrits dans les formations éligibles a augmenté (+1,4 %), et ceci pour la première fois depuis la rentrée 2019. Cependant, parmi les étudiants inscrits dans ces formations, moins d'étudiants remplissent les critères financiers d'attribution des BCS. En effet, ces aides sont accordées en fonction des ressources et des charges de la famille, appréciées selon un barème national. Or, ce barème n'a pas été revalorisé à la rentrée 2024, et cela dans un contexte de hausse des revenus, liée à l'inflation. Comme les revenus des ménages concernés évoluent globalement comme les salaires les plus modestes et notamment le SMIC², de nombreux étudiants ont perdu leur statut de boursier du seul fait de l'augmentation des revenus familiaux. Selon ce mécanisme, 3,7 % des boursiers 2023-2024 ne seraient plus éligibles à la rentrée 2024 si les revenus de leurs parents avaient suivi la même évolution que le SMIC³.

Pour la première fois en 6 ans, un montant de bourses non revalorisé à la rentrée

La BCS comporte huit échelons, chacun correspondant à un montant annuel de bourse, de 1 454 euros à 6 335 euros. Pour les bacheliers bénéficiant d'une BCS et ayant eu une mention « Très bien » au baccalauréat, soit 7 % des boursiers, une aide au mérite de 900 euros annuels vient compléter la BCS durant

¹ Note Flash du Sies n° 21, Septembre 2025 - L'apprentissage dans l'enseignement supérieur en 2024

² L'évolution du SMIC entre 2021 et 2022 a été de +5,2 %. En effet, pour l'attribution des BCS, ce sont les revenus familiaux N-2 qui sont pris en compte (donc 2022 pour l'année universitaire 2024-2025).

³ Simulations réalisées sur les données Aglaé 2023-2024 en indexant les revenus familiaux des boursiers sur l'évolution du SMIC net entre 2022 et 2021. Le salaire net moyen a connu la même évolution (+5,2 %) entre 2022 et 2021.

trois ans. Un tiers des boursiers se concentre à l'échelon Obis (soit l'échelon avec le montant de bourses le plus bas), un deuxième tiers se situe dans les échelons centraux (1 à 4) et le dernier tiers correspond aux boursiers les plus précaires (échelons 5 à 7).

Effectifs de boursiers sur critères sociaux par échelons

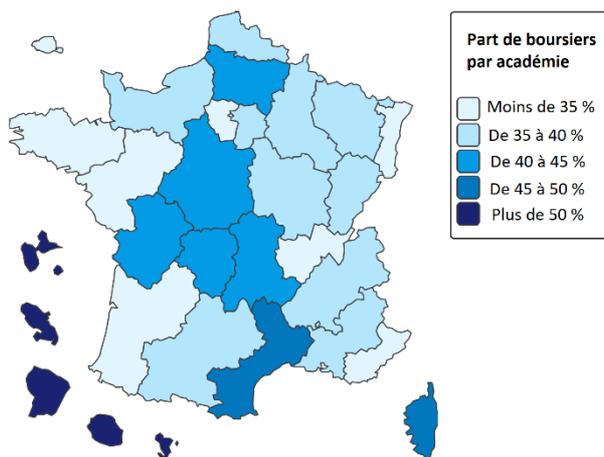
	Montant annuel en euros	Effectifs	%	% de femmes
Echelon OBIS	1 454	209 890	31,7	57,7
Echelon 1	2 163	92 826	14,0	58,3
Echelon 2	3 071	47 039	7,1	59,1
Echelon 3	3 828	46 905	7,1	59,6
Echelon 4	4 587	46 490	7,0	59,3
Echelon 5	5 212	86 525	13,1	60,2
Echelon 6	5 506	77 736	11,7	60,3
Echelon 7	6 335	54 275	8,2	61,4
Total	-	661 686	100	59,1
<i>Aide au mérite</i>	900	44 152	6,7	62,8

Source : MESR-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15 mars 2025
Champ : France (hors Polynésie française et Nouvelle-Calédonie)

Pour la première fois en 6 ans, le montant des BCS n'a pas été revalorisé pour l'année universitaire 2024-2025. Pour chaque rentrée comprise entre 2019 et 2021, les montants de tous les échelons avaient été revalorisés de près de 1 %, puis de 4 % à la rentrée 2022, dans un contexte de forte inflation (+7 %)⁴. Avec la réforme de la rentrée 2023, chaque échelon a bénéficié d'une augmentation forfaitaire de 370 euros.

Les disparités par académie persistent

Carte - Proportion de boursiers sur critères sociaux par académie en 2023-2024 (en %)



Si un peu plus d'un quart des étudiants sont boursiers dans les académies de Paris et Versailles, la part de boursiers en Outre-mer varie de 52 % (Guyane) à 63 % (La Réunion). En France métropolitaine, les académies de Corse (48 %) et de

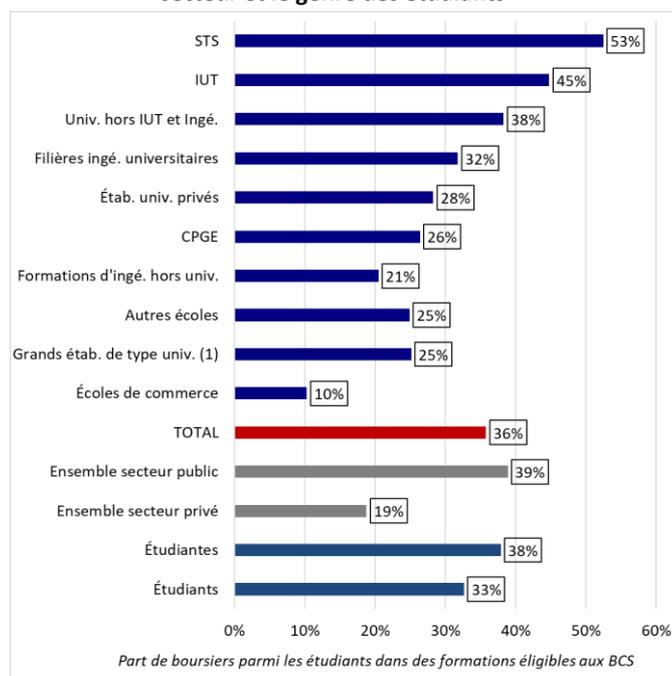
⁴ Entre septembre 2019 et 2018, l'inflation a été de 1 %. Elle était presque nulle entre les rentrées 2020 et 2019, équivalente à 2 % pour la rentrée 2021, de 7 % pour la rentrée 2022, 5 % pour la rentrée 2023 et 1 % pour la rentrée 2024.

Montpellier (45 %) sont celles où les proportions de boursiers sont les plus élevées.

Une part de boursiers qui diffère fortement selon les formations et le genre

Comme les années précédentes, les établissements publics accueillent une part deux fois plus importante de boursiers sur critères sociaux (39 %) que les établissements privés (19 %). Plus de la moitié des étudiants en STS (hors apprentis) sont boursiers (53 %), soit deux fois plus qu'en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE, 26 %) et cinq fois plus qu'en école de commerce (10 %). Par ailleurs, les STS (hors apprentissage), qui accueillent déjà la part de boursiers la plus importante, sont également la filière avec les boursiers les plus précaires : quatre boursiers sur dix appartiennent aux échelons les plus élevés (échelons 5 à 7), soit deux fois plus que dans les filières d'ingénieurs, qu'elles soient universitaires ou non⁵.

Des parts de boursiers très variables selon la formation, le secteur et le genre des étudiants



(1) dont Paris Dauphine, IEP Paris, EHESS, Écoles normales supérieures (voir Annexes)
Source : MESR-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15 mars 2024, SISE-Inscrits, SCOLARITE, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur. Champ : France (hors Polynésie française et Nouvelle-Calédonie)

Les étudiantes sont également plus souvent boursières (38 %) que les étudiants (33 %). Cet écart s'explique par une plus forte propension des femmes dans les milieux les plus modestes à poursuivre des études.

Marie FOURRÉ
MESR-SIES

POUR ALLER PLUS LOIN :

- > [Qui a bénéficié de la réforme des bourses sur critères sociaux de la rentrée 2023 ?](#)
- > [Les bourses sur critères sociaux \(BCS\), Minima sociaux et prestations sociales, DREES \(2024, octobre\)](#)

⁵ Voir Annexe 1 - Boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie et le sexe.